

Paris, le 19 mars 2025

**Objet : Avis des garant.e.s CNDP sur la réponse de la commune de Grimaud au bilan de la Concertation préalable sur le projet « Remise en sécurité et remise aux normes environnementales de Port Grimaud »**

Monsieur le Maire,

Suite à la concertation préalable sur la remise en sécurité et remise aux normes environnementales de Port Grimaud qui s'est tenue du 21 août au 21 octobre 2024, et suite à la publication du bilan des garant.e.s de la CNDP le 21 novembre 2024, la commune de Grimaud, maître d'ouvrage, a publié les enseignements qu'elle tire de la concertation fin janvier 2025, conformément aux délais prévus par la loi.

Nous avons pris connaissance avec intérêt de vos réponses aux préconisations du bilan des garant.e.s et vous remercions d'avoir répondu point par point aux sujets que nous avons soulevés à l'issue de la concertation. Notre avis, ci-dessous, sur vos réponses ne porte que sur leur complétude et les éclairages qu'elles apportent concernant votre examen des observations et propositions du public. Il ne porte pas sur vos choix de poursuite du projet, les garant.e.s de la CNDP n'ayant pas vocation à se prononcer sur le fond du projet. Ce courrier d'avis sera publié sur le site de la CNDP.

En ce qui concerne la demande du public sur la preuve de l'efficacité des infrastructures envisagées et que nous avons relayée, nous prenons acte des raisons que vous invoquez, justifiant l'impossibilité « de fournir une preuve irréfutable que la modification des ouvrages à l'embouchure de la Giscle résoudra intégralement et définitivement le problème d'ensablement de Port-Grimaud » à ce stade. Toutefois, il nous semble nécessaire d'informer le public tout au long de l'évolution des études des objectifs visés en terme d'efficacité et des moyens à mettre en œuvre .

Concernant l'alternative proposée par une partie des participant.e.s d'intervenir sur la cause et non l'effet en privilégiant la mise en œuvre d'opérations préventives sur la Giscle, nous prenons acte de votre engagement à envisager des actions en amont et à planifier d'ores et déjà une réunion de travail avec la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, la Direction départementale des territoires et de la mer et tous acteurs compétents. Nous vous

invitons à tenir le public informé des actions en amont et des résultats de la réunion envisagée.

Nous retenons également votre engagement à organiser des ateliers de travail afin d'élaborer les termes d'un contrat de garantie d'usage spécifique à Port-Grimaud, comme cela avait déjà été évoqué pendant la concertation, ainsi que de celui d'organiser une réunion publique pour annoncer votre décision quant aux modalités de poursuite du projet.

Enfin, nous prenons acte de votre décision de poursuivre le dialogue avec les représentants des associations syndicales libres (ASL). Nous appelons néanmoins votre attention sur la nécessité de poursuivre la concertation avec tous les publics.

A cet égard, en raison des enjeux et de la technicité des solutions envisagées, la prévision d'une réunion par semestre nous semble insuffisante pour fournir aux résidents les éléments d'avancement nécessaires. En outre, il nous apparaît important que vous envisagiez ces sessions non seulement comme des réunions de "restitution", mais comme des moments d'échanges concrets, même si comme vous l'avez souligné vous-même, les réunions publiques se sont révélées moins productives que des réunions de type "atelier" lors de la concertation.

En conclusion, il nous semble important, au regard de la nécessité de débattre des alternatives au projet lors de la concertation préalable, que vous examiniez la mise en œuvre d'un dispositif de concertation davantage en capacité de répondre à l'inquiétude de certains publics concernant les impacts financiers, visuels et environnementaux.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Dominique de Lauzières, Jacques Lavillette